



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-045 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 avril 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL.

Représentés : A. BLANCANEUX, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, D. ZAMBON.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY, A. COLLIN.

La secrétaire de séance désignée est Brigitte PARIS.

OBJET : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Le CAUE est une association loi 1901 composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, dont la mission est d'apporter du conseil aux collectivités, aux particuliers, et aux professionnels de l'aménagement. Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE exerce une mission de service public.

L'adhésion d'une collectivité à cette association lui permet de bénéficier gratuitement de diverses prestations, dont notamment :

- Des conseils personnalisés ;
- Des études préalables à tout projet d'équipement public, d'aménagement ou de document d'urbanisme ;
- La participation d'un professionnel aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Des actions d'animation, de sensibilisation, et de formation en direction du grand public, des élus et des techniciens des collectivités.

Pour bénéficier de ces prestations, la Ville de Voiron doit adhérer en son nom propre, pour un montant de 500 €. Elle pourra ainsi être accompagnée dans la préparation de la révision du PLU par exemple pour :

- La sensibilisation des élus aux enjeux d'urbanisme et de paysage (présentations, visites de terrain et rencontres d'autres acteurs) ;
- L'élaboration du cahier des charges et la participation au jury de sélection du bureau d'études ;

- La concertation publique, avec la possibilité d'interventions en direction de différents publics (scolaires, balades urbaines avec les habitants, etc).

La Ville pourra également s'entourer des conseils du CAUE pour des réflexions préalables sur les sites à enjeux : site de l'hôpital, secteur environnant le nouveau pôle hospitalier (zone AUs du PLU).

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, environnement, déplacements, sécurité, cadre de vie, du 19 avril 2018,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

-D'adhérer au CAUE pour bénéficier de son accompagnement sur les projets d'urbanisme et d'aménagement à enjeux de la Ville.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (30 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT